

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 4 SEPTEMBRE 2019**

**Etaient présents** : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël,  
PITHOUD Christian, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure

**Absents et excusés** : PANINI Béatrice, VARI Marie-Thérèse

**Secrétaire** : Mme PION Laure

\*\*\*\*\*

**Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du  
29/05/2019**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**I – ADHESION AU SERVICE « RGPD » D'AGATE ET NOMINATION D'UN  
DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)**

Mr le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Le Conseil communautaire du Canton de la Chambre, par délibération du 14 mai 2019, a validé la prise en charge financière par la communauté de communes, pour la première année, de l'accompagnement réalisé par AGATE auprès de chaque commune. Cette prestation devant faire l'objet d'une convention « d'adhésion au service du délégué à la protection des données », le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de procéder à la signature de cette convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE,
- **d'autoriser** le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- **de désigner** AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité.

## II – MOTION MISE EN CONCURRENCE DES CONCESSIONS HYDROELECTRIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande du Syndicat des Pays de Maurienne qui est en cours de labellisation EPAGE, et qui souhaite exprimer les demandes suivantes :

- **Il considère** que le processus de mise en concurrence à l'occasion du renouvellement des concessions hydroélectriques ne lui paraît pas adapté car il redoute que des décisions dont la logique soit purement financière puissent fragiliser les efforts communs et les programmes en cours permettant d'assurer ou d'atteindre une cohérence de la gestion de l'eau et des milieux associés tout au long des cours d'eau

- **Il souligne** la nécessité de poursuivre un partenariat stable et cohérent avec les concessionnaires existants afin de renforcer la conciliation entre les besoins vitaux de production d'hydroélectricité , la prise en compte de la sécurité publique (sûreté des barrages et protection des usages), la valorisation de la ressource en eau et des milieux associés, à laquelle nous sommes attachés, et les projets de territoire.

Pour conclure, et en l'absence de nouveaux éléments, **il demande** que le renouvellement des concessions soit envisagé sans mise en concurrence.

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la motion portée par le Syndicat de Pays de Maurienne, concernant la mise en concurrence.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité, de valider** la motion du Syndicat des Pays de Maurienne.

## QUESTIONS DIVERSES

### AMENAGEMENT DU FOUR

Mr le Maire informe le conseil que deux réunions avec les architectes et la commission des travaux ont déjà eu lieu

- une première le 21/06 pour la présentation de chaque intervenant et une mise au point sur les attentes du projet.

- une deuxième le 19/07 durant laquelle les architectes ont proposé deux hypothèses

- Hypothèse A : Stockage (50 m<sup>2</sup>) + cuisine/sanitaires (30 m<sup>2</sup>) + Préau (80 m<sup>2</sup>)

- Hypothèse B : Prévision au cas où la fruitière serait démolie  
Stockage (50 m<sup>2</sup>) + cuisine/sanitaires (30 m<sup>2</sup>) + Préau (80 m<sup>2</sup>) + local vide (30 m<sup>2</sup>) en prolongement du stockage.

La commission a fait le choix de faire chiffrer et retravailler l'hypothèse B.

Mr le Maire a demandé également que le local vide soit réduit à 20 m<sup>2</sup> et qu'une porte soit prévue sur le devant du local de stockage.

## DIVERS

- Mr le Maire donne lecture au conseil du courrier de Mr LANGLET, dans lequel il demande une autorisation pour faire installer à ses frais un interrupteur à clé sur le mat d'éclairage public situé près de son domicile afin de pouvoir pratiquer au mieux de la photographie astronomique.

Le Conseil ne donne pas l'autorisation à Mr LANGLET mais décide de faire un essai en coupant la lumière du lampadaire après en avoir informé les voisins.

Mr le Maire donne lecture au Conseil du courrier envoyé en Mairie par 3 administrés concernant un souci de bruits de voisinage avec un administré. Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu un des plaignants en mairie.

Mr le Maire décide de ne pas donner suite.

Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mme ANDRE Marie-Claire concernant son projet d'une fête à La Chambre sur le thème de l'emmontagnée :

- fête cantonale avec l'aide des communes comités des fêtes, OT...
- une réunion aura lieu en septembre pour créer un bureau

Une partie des bénéfices de cette fête serviront à l'achat de matériel nécessaire à améliorer la vie des usagers de l'EHPAD.

Le conseil salue l'initiative de Mme ANDRE et des membres assisteront à la réunion de septembre.

- Mme PION informe le Conseil qu'une association Consommer Autrement en Maurienne qui a pour objet d'initier, développer et promouvoir toute forme d'action favorisant une consommation saine, éthique, locale, conviviale et écologique en Maurienne et au-delà a été créée en 2018.

Site internet [consommerautrementenmaurienne.fr](http://consommerautrementenmaurienne.fr)

- Mme PION informe que le Collectif MAURIENNE CITOYENNE depuis le mois de mars 2019 organise une assemblée citoyenne sur la place du Forum à St Jean de Maurienne. Lors de ces prises de paroles libres sur les thèmes de l'urgence climatique et sociale, le sujet de la pollution lumineuse dans notre vallée a mobilisé beaucoup de monde.

Un groupe « Eclairage public » s'est monté et a adressé une lettre ouverte aux élus de Maurienne, intitulée « **Et si la Maurienne rallumait les étoiles ?** » afin que soit abordé et débattu en conseil municipal la possibilité d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin, comme le font déjà certaines commune du canton.

Le Conseil décide que ce sujet mérite d'être approfondi.

La séance est levée à 20h20

A Notre Dame du Cruet,  
le 6 septembre 2019

LE MAIRE



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Notre Dame du Cruet, Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE du CRUET' and 'Savoie'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.